Vol. XIX. | Saint-Boniface, Manitoba, 3 Septembre 1890 | No. 46.

Bibliothèque du Parlement

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

LE JARDIN.

Je passais,—j'entendis de la route poudreuse
Que derrière le mur on riait aux éclats,—
Et je poussai la porte.—A travers les lilas,
Voici ce que je vis dans la maison heureuse:

Un tout petit enfant essayait au jardin,
Au doux enchantement de sa mère ravie,
Dans le parterre en fleur et sur le gazon fin,
Ses pas—les premiers pas qu'il eût faits dans sa vie.

Cher amour! il allait tout tremblant, il allait
Avançant au hasard son pied mignon et frêle,
Hésitant et penché, si faible qu'il semblait
Que le papillon dût le renverser de l'aile;

Impatient pourtant, égratignant le sol
De son pas inquiet, avec l'ardeur étrange
Et les trémoussements d'oiseau qui prend son vol..
Dans les petits enfants il reste encor de l'ange!

Et lui, se pâmant d'aise à ce monde inconnu,
Suivait l'oiseau qui vole ou parlait à la rose,
Et tout en gazouillant quelque charmante chose,
Il ouvrait toujours plus grand son œil ingénu.

Et l'on voyait alors les splendeurs de l'espace,
Et les candeurs du ciel et les gaietés de l'air,
Et luire ce qui luit et passer ce qui passe
Dans le tout petit ciel de cet œil pur et clair.

Parfois, il s'arrêtait, tournait un peu la tête
Vers sa mère orgueilleuse et toute à l'admirer,
Et repartait avec de grands rires de fête,
Ces rires si joyeux qui vous en font pleurer!

SCÈNE HORRIBLE.

CANNIBALISME AUX PORTES D'OTTAWA.

Sur la rivière La Lièvre, à deux jours de marche de Buckingham, résident en un lieu solitaire, les familles Paul Côté et Elisha Newton. La première est composée de l'homme, de la femme et d'un jeune enfant de deux mois; la dernière compte le père, la mère et deux garçons assez âgés, mais fous tous les deux. Ces derniers ont fait preuve d'un caractère sournois et féroce en différents temps, mais il déplaisait aux parents de les envoyer à l'asile. Comme leur conduite était généralement bonne, on leur donnait la liberté, et souvent ils allaient rendre visite au voisin Côté.

Jeudi dernier; les deux idiots étaient chez Côté: celui-ci était absent et la femme était seule à la maison avec son bébé. Elle eut affaire à sortir pour aller à l'autre bout de son jardin, laissant les deux fous, (qui paraissaient assez tranquilles alors,) en compagnie de son enfant.

La femme ne se doutait aucunement du terrible malheur qui l'attendait. A son retour chez elle, une scène horrible, qui dépasse en épouvante tout ce que l'on peut imaginer, frappa sa vue:

Dans le milieu de la place, étendu par terre, baignant dans une mare de sang, gisait son petit bébé qui faisait entendre de tristes râlements; la mort allait sans doute frapper une nouvelle victime. Chaque côté de cette masse de chair informe, penchés en avant comme l'hyène qui va s'élancer sur sa proie, un sourire sinistre sur les lèvres, les yeux rouges de colère, la figure repoussante, dégouttante du sang de l'enfant, se tenaient les deux fous qui prenaient un plaisir extrême à manger la chair du jeune bébé qu'ils venaient de dévorer.

La mère, dans un élan dont nul ne peut apprécier la force de l'indignation, chassa les deux cannibales, saisit son bébé en faisant entendre de terribles lamentations, et courut chez Newton raconter ce qui venait de se passer. Les Newton ne pouvaient en croire leurs yeux; mais à la vue de leurs garçons tout rouges de sang, ils furent obligés d'admettre l'horrible réalité.

Le jeune bébé avait les joues mangées jusqu'aux os, le cou était rongé et laissait voir les nerfs, les bras pendaient en lambeaux, et l'enfant venait de mourir.

Cette scène dépasse en horreur tout ce que les annales de l'histoire aient jamais rapporté; on a bien entendu dire que des matelots mourant de faim tiraient au sort pour une victime qui allait leur donner son corps à manger; on a bien entendu parler de scènes de cannibalisme chez les sauvages les plus barbares des coins les plus reculés du globe, mais jamais, croyons-nous, ces sauvages ont assouvi leur soif de sang sur une victime vivante; jamais ces marins en détresse n'ont mangé la chair de leur semblable quand il y avait encore de la vie chez la victime.

Les fous, coupables de cette scène révoltante, vont être envoyés en un lieu sûr, loin du théâtre de leur sanglant carnage.

Le Spectateur.

LA CHASSE

Allons, chasseur, vite en campagne
Du cor n'entends-tu pas le son?
Tonton, tonton, tontaine, tonton.

Ainsi chante le spirituel et caustique Béranger. Nous croyons devoir nous arrêter à la première moitié n'ayant qu'un rapport fort éloigné avec l'hygiène, et nous disons, comme lui au disciple de Saint-Hubert: La chasse est un exercice on ne peut plus salutaire à la santé; si vous pouvez vous y livrer, ne perdez pas de temps, levez-vous de bonne heure et allez, sans tarder, fouiller les bois et tuer le plus de gibier possible.

En effet, la chasse est un excellent exercice, mais il n'est pas excellent pour tout le monde. Loin de là. Quand on est trop jeune, la fatigue est beaucoup trop grande, pour qu'on puisse s'adonner à la chasse sans aucun danger.

Quand on est trop vieux, il en est de même. Un vieillard n'a pas une force de résistance suffisante pour lutter avec avantage contre la fatigue, les intempéries, la chaleur, le froid, etc. Il se trouve par conséquent dans les meilleures conditions pour prendre une maladie qui l'emportera avec une rapidité plus ou moins grande. La chasse est donc loin d'être salutaire à un vieillard.

Mais, nous demandera-t-on, jusqu'à quel âge est-il permis de chasser sans inconvénient? Quand est-ce donc que la vieillesse commence? Nous ne pouvons pas répondre à cette question d'une manière catégorique, puisque tel homme est vieux à quarante ans et tel autre ne l'est pas à soixante-dix.

Il suffit de savoir que tant qu'une personne se sent alerte, tant qu'elle a de la vigueur, tant qu'elle peut, sans trop se fatiguer, faire de longues courses, la chasse ne lui est pas interdite, et qu'elle peut s'y livrer, surtout si elle ne pousse pas le plaisir jusqu'à l'excès, si, en un mot, elle chasse avec modération.

Quels sont les bons effets que procure la chasse? Ils sont très nombreux. D'abord elle fortifie tout le corps en développant la force musculaire. Tout le monde est d'accord sur ce point. Suivant Xénophon, il n'y a pas d'exercice plus propre à fortifier le corps et à développer le courage. Il approuve dans les Grecs des premiers temps qui le faisaient entrer dans l'éducation de la jeunesse comme un point important, parce qu'il vaut naturellement mieux que le jeune homme déploie ses forces à la chasse que de les affaiblir dans l'oisiveté ou les épuiser dans la débauche. Du reste, un chasseur habitué à la fatigue fait un bon soldat et un bon citoyen.

La chasse active les fonctions de la respiration et de la circulation ce qui fait que les poumons fonctionnent mieux et que le cœur bat avec régularité et amplitude.

Toutes les autres fonctions s'accomplissent aussi parfaitement que possible, les sécrétions sont plus abondantes, les excrétions sont parfaites, et ainsi se trouvent chassées de l'économie tous les matériaux nuisibles.

Enfin la chasse repose l'esprit, et elle est ainsi très utile à toutes ces nombreuses personnes auxquelles leur profession intellectuelle, commerciale ou autre procure des ennuis de toute sorte, en même temps qu'elle les oblige à mener une vie trop sédentaire. Dès que le chasseur a son fusil sur l'épaule, il ne pense plus qu'au gibier qu'il va pouvoir atteindre; tous les tracas, tous les tourments des affaires n'existent plus pour lui; cette calotte de plomb qui pèse sur son cerveau d'une manière plus ou moins désagréable disparait comme par enchantement; la gaieté revient et la santé la suit.

Etes-vous diabétique, chassez et vous verrez que vous perdrez une partie de votre sucre, parce que la chasse en favorisera la combustion.

Etes-vous obèse, chassez et votre graisse se fondra.

Etes-vous goutteux, graveleux, chassez, et cet exercice facilitera l'élimination des urates.

Etes-vous dispeptique, chassez et vous aurez de l'appétit et vous digèrerez.

Enfin La chasse est très utile aux personnes atoniques, affaiblies, lymphatiques, et est absolument nécessaire à toutes celles qui font trop de recettes et pas assez de dépenses.

Mais si la chasse est un excellent exercice, elle expose le chasseur à de véritables dangers. Celui-ci les évitera en ne sa fatiguant pas outre mesure, et en se reposant pendant tout le temps nécessaire.

Dès le matin, avant de partir, il prendra un peu de nourriture. A son repas de midi, il aura soin de ne manger que des aliments faciles à digérer, et non trèslourds comme celà arrive d'ordinaire. Il boira le moins possible en chasse et s'abtiendra d'alcool. Il pourra cependant, quand la soif le poussera trop, boire un peu d'eau sucrée dans laquelle on aura ajouté du cognac ou du rhum.

Il évitera les brusqus changements de température. Il ne se reposera que lorsqu'il sera à l'abri de l'air froid et qu'il aura changée de linge, si son corps est trop en transpiration.

Il mettra un vêtement léger et chaud à la fois, par-dessus une chemise de flanelle et un caleçon. Il portera, s'il le peut, des chaussettes de laine et des bottines bien huilées. Il aura dans son carnier, une flanelle, un caleçon et des chaussettes de rechange. En prenant toutes ces précautions, il évitera les nombreuses maladies auxquelles il se trouve exposé, comme les névralgies, les bronchites, les fluxions de poitrine et les rhumatismes.

LE MÉDECIN.

LE CHIEN QUI PARLE

(*Tribunaux Comiques.*)

"Du temps où les bêtes parlaient!" a dit le fabuliste. Donc, elles ont parlé, et si elles ont parlé, pourquoi ne parleraient-ellee pas encore?

Ne rions donc pas trop de l'affirmation d'un marchand de vin qui a cru fermement entendre parler un chien, cet animal étant d'ailleurs réputé pour son intelligence. On n'en est plus à ignorer que, par l'instruction, il joue aux cartes, aux dominos, et gagne généralement les parties contre ses adversaires; pourquoi, dès lors, ne lui apprendrait-on pas à parler?

C'est l'explication donnée par le plaignant de sa crédulité, dont se réjouit fort l'auditoire qui assiste au petit procès d'escroquerie soumis au tribunal

—Eh bien, lui dit M. le président, vous avez une foi robuste.

Latronche (le plaignant).—Mais, monsieur, le président, les consommateurs qui étaient chez moi, à ce moment-là, l'ont cru aussi.

M. le président.—Que le chien du prévenu parlait?

Latronche. — Mais certainement, ni plus ni moins qu'une personne naturelle.

M. le président.—Vous avez tenu une conversation avec lui? (*Rires.*)

Latronche.—Oh non, pas tant que ça.

M. le président.—Alors qu'est-ce qu'il a dit?

Latronche.—Voilà, M. Pivot (c'est le prévenu) entre dans mon établissement avec son chien, qui était un caniche.

M. le président.—Vous le connaissiez?

Latronche.—Le chien?

M. le président.—Le prévenu?

Latronche.—Je ne les connaissais ni l'un ni l'autre. Alors il se met à une table, le chien saute sur un tabouret à côté de son maître et se met sur son derrière. Je m'approche, je demande à l'individu ce qu'il faut lui servir; il me répond: "Un bock." Làdessus, voilà une voix toute drôle qui dit; "Moi un morceau de veau!" Je reste de delà, regardant qui est-ce qui avait dit ça avec cette voix-là. Le maître me dit: "Ne faites pas attention c'est mon chien.—Comment votre chien? que je fais.—Oui, qu'il me répond je lui ai appris à parler." Moi, pensez, je ne pouvais pas en revenir; je croyais qu'il se fichait de moi. "Faites-le encore parler," que je dis.

Alors il dit: "Demandez-lui ce qu'il faut lui servir." Moi, n'y croyant pas, mais pour la chose de voir, je dis au chien: "Qu'est-ce qu'il faut te servir?" Il recommence: "Un morceau de veau!"

Il y avait là ma femme, mes moutards, mon garçon, qui pous-

saient des oh !... ah !... disant, et les consommateurs aussi : "Ah ! il parle !..... il parle !....." Moi, j'étais là comme un *Ecce homo*, si tellement que le maître du chien me dit : "Eh bien, servez-nous donc !" Je cours chercher le bock et un morceau de veau ; je sers le bock à l'individu et la viande au chien......

M. le président.—Vous a-t-il dit merci ? (*Rires.*)

Latronche.—Non, il a sauté sur la viande. Alors, v'là ma femme qui m'emmène dans un coin, les moutards viennent, mon garçon vient : là, ma femme me dit : "Faut acheter ce chien-là ; tu feras faire une enseigne : *Au chien qui parle* ; ça ne désemplira pas ici, il y a de l'or à gagner." Mes moutards me disaient : "Oh ! oui, papa, achète-le !" Mon garçon, lui, me disait : "Ça me fichera rudement de mal, tout ce monde-là qui viendra."

M. le président.—Enfin, vous l'avez acheté ?

Latronche. — Oui, monsieur, 400 francs ; mais quand j'ai eu donné mon argent, voilà le chien qui dit à son maître : "Ah ! c'est comme ça, tu me vends ! Eh bien, je ne parlerai plus."

M. le président.—Et, en effet, il n'a pas reparlé après le départ de son maître ?

Latronche.—Pas un mot, pas une virgule, rien ; mais le soir, tout le monde s'est fichu de moi ; on m'a dit que le maître devait être un ventriloque. Alors, me voilà furieux d'avoir été filouté. Je vas chez le commissaire de police, je lui conte mon affaire ; il s'est mis à rire à ventre déboutonné.

M. le président.—Il y avait de quoi ; enfin, que vous a-t-il dit ?

Latronche.—Il m'a dit que j'étais trop bête, et tant pis pour moi, mais voilà que huit jours après je trouve mon filou à la foire de Montmartre, où il était comme étant saltimbanque ; alors je l'ai fait arrêter.

M. le président, au prévenu.—Vous êtes ventriloque ?

Le prévenu.—Oui, monsieur.

M. le président.—Et vous avez escroqué le plaignant en lui faisant accroire que votre chien parlait ?

Le prévenu.—C'est lui qui m'a tourmenté pour l'acheter. Je ne voulais pas, vu que je m'en sers pour gagner ma vie : alors, le marchand de vin me dit :

"Je vous en donne 200 francs." J'ai refusé. "300," qu'il me dit. Pour lors, je me dis à mon à part que je pourrais me procurer un autre chien : là-dessus, le marchand de vin n'attend pas et me dit : "Voyons, je vous en donne 400 francs et, avec ça, le bock et le morceau de veau à l'œil." Ma foi, comme il me tourmentait, j'ai accepté.

M. le président.—Et le chien, qu'est-il devenu ?

Le prévenu.—Il est venu me retrouver, (*rires*) mais il est à monsieur, s'il le veut......

Latronche.—Merci, un chien qui ne parle pas !

M. le président.—Ainsi, c'est que vous avez tourmenté le prévenu pour lui faire accepter votre argent ?

Latronche. — Parce que ma femme m'avait dit qu'avec l'enseigne du *Chien qui parle*, je gagnerais de l'or gros comme moi.

Dans ces conditions, le tribunal a jugé que le délit d'escroquerie n'était pas suffisamment caractérisé, et il a acquitté l'instructeur de chien.

Morale : Ne soyons pas surpris que les bêtes aient parlé autrefois, quand nous voyons aujourd'hui plus bêtes qu'elles qui parlent également,



Mercredi, 3 Septembre 1890.

LE CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DE LA RIVIERE-ROUGE

On n'est pas sans se rappeler l'excitation et les difficultés causées par la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge ; on n'a pas oublié, non plus, que cette nouvelle voie ferrée était destinée à briser le monopole du C. P. R., et à donner dans la province une entrée libre à tous les chemins de fer venant du sud, indépendemment les uns des autres.

Or, qu'est-il arrivé ?

Ce chemin, après avoir été construit aux frais de la province, au coût de plus de $800,000, a été mis sous l'administration exclusive du *Northern Pacific*, compagnie américaine étrangère, et ce, sans aucune garantie quelconque de contrôle officiel par les autorités provinciales. C'est-à-dire que le gouvernement Greenway-Martin a fait cadeau de notre chemin de fer à une compagnie tout à fait étrangère qui vient d'en faire un simple embranchement de sa ligne principale.

On nous promettait pourtant une grande réduction dans les prix de transport, cette réduction est encore à venir.

On nous assurait une compétition, même avec les autres lignes des Etats-Unis ; mais le *Northern Pacific* a le contrôle absolu et ne permettra à aucune autre compagnie d'arriver par cette voie à Winnipeg.

Cependant, nous dira-t-on, la compagnie du *Northern Pacific* a dépensé beaucoup d'argent déjà dans cette province et elle est actuellement à construire un magnifique hôtel à Winnipeg. Admettant ces faits, nous dirons oui. Nos $800,000 ont été dépensées et davantage encore ; mais n'a-t-on pas fait venir des Etats-Unis la plus part des travailleurs, qui après avoir gagné tout l'argent possible sont retournés dans leur pays ? Mais presque tous les officiers et employés de cette compagnie ne sont-ils pas des étrangers aussi ?

D'un autre côté, pourquoi la compagnie ne place-t-elle pas des agents à chaque station le long de sa ligne ? Il n'y en a que trois, croyons-nous de Winnipeg à Emerson.

Dans tout ceci nous ne pouvons guère blâmer la compagnie du chemin de fer qui ne consulte que ses propres intérêts ; le gouvernement Greenway-Martin seul est blâmable d'avoir fait une transaction malhonnête et d'avoir trompé le public par de fausses représentations.

MGR TACHE ET L'EMIGRATION CANADIENNE-FRANCAISE A MANITOBA

Nous empruntons au *Colonisateur Canadien* les deux lettres que notre vénérable Archevêque, Mgr Taché, adressait à M. l'abbé Beaudry au sujet de la colonisation française à Manitoba.

Les commentaires seraient parfaitement inutiles, après ce que nous avons déjà dit sur le même sujet ;

1ère lettre.

Saint-Boniface, 29 août 1887.

Révd. M. C. A. Beaudry,

Mon cher Monsieur,

Comptant sur votre généreuse disposition, je prends la liberté de vous prier de travailler à l'œuvre si importante de la colonisation de Manitoba, avec la permission de votre si digne Evêque

Vous connaissez mes intentions : il ne s'agit pas de dépeupler, ni d'amoindrir notre province de Québec ; mais de la fortifier par le développement d'une province sœur qui, à un moment donné, peut lui rendre l'appui qu'elle en a reçu.

Nous avons assez causé de ces choses pour être convaincu que nos idées sont les mêmes, ce qui m'assure de votre fait, un concours aussi prudent qu'efficace.

Permettez-moi de vous offrir une participation aux mérites que les missionnaires de ce pays ont acquis et continuent d'acquérir par leur dévouement et leur zèle.

Vous avez pu vous en convaincre, ce dévouement et ce zèle ont été loin d'être stériles : malheureusement, le tout menace d'être noyé, au moins en partie, par le flot d'une immigration dans lequel l'élément canadien et catholique ne brille que par son absence.

Je comprends que c'est une œuvre de dévouement que je vous demande et que vous éprouverez bien des petits déboires, mais vous m'avez convaincu que vous êtes du nombre de ceux qui savent se dévouer quand il y a une œuvre qui intéresse la Religion et la Patrie.

Je prie Dieu de vous bénir, ainsi que tous ceux qui vous aideront à mener à bonne fin l'entreprise dans laquelle vous entrez si généreusement

Agréez l'assurance de mon respect affectueux et de l'estime avec laquelle je suis heureux de me dire votre tout dévoué en N S.

Alex., Arch. de Saint Boniface,
O. M. I.

2me lettre.

Saint-Boniface, 16 août 1890.

Mon Cher M. Beaudry :

En réponse à la vôtre du 12 courant, je vous permets de publier la lettre par laquelle je vous invitais à travailler à la colonisation, et vous pourrez même ajouter la publication de celle-ci, dans laquelle je veux vous affirmer que je ne pense nullement comme M. Tardivel au sujet de l'émigration de nos compatriotes dans la province de Manitoba. Mes opinions sur ce sujet sont diamétralement opposées à celles exprimées par le journal *La Vérité*, dans son numéro du 9 courant. Loin de regarder l'émigration de Canadiens-français à Manitoba comme un malheur, je la considère comme un avantage, non-seulement pour la province de Manitoba elle-même, mais bien encore pour la province de Québec, et ceci je l'ai dit au rédacteur de *La Vérité*, comme je le dis à tous ceux auxquels je parle de cette question.

Puis, affirmer que depuis 1859 "les circonstances ne sont guère changées au fond à Manitoba," c'est vraiment faire une affirmation que je ne puis pas comprendre.

En 1859, Manitoba, comme province canadienne, n'existait pas, le pays qui constitue cette province n'avait aucune relation commerciale ou politique avec le Canada. Le pays que j'habite était alors pour le Canadien une terre étrangère ; maintenant c'est une partie intégrante de la patrie.

En 1859, la Rivière-Rouge était encore inaccessible, aujourd'hui on y vient sans difficulté, presque sans fatigue, en très peu de temps et à peu de frais

Si, avec tous ces changements, et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, on peut dire que "les circonstances ne sont guère changées," en vérité je n'y comprends rien, ou mieux, je comprends qu'un parti pris est inaccessible à toute conviction contraire.

Est ce que j'aurais pu vous faire la demande que je vous ai adressée ? Est-ce que j éprouverais la reconnaissance qui m'anime à votre égard pour le zèle que vous déployez pour diriger des compatriotes du côté de Manitoba, si je pensais, *même à peu près*, comme pense M. Tardivel sur cette question.

Encore une fois, je pense tout différemment et je vous prie de ne pas laisser refroidir votre zèle dans une cause que je regarde comme patriotique et sacrée.

Agréez l'assurance de mon dévouement affectueux.

Votre tout reconnaissant en N. S.

† Alex., Arch. de St. Boniface,
O. M. I.

L'ACTE MUNICIPAL.

Certaines dispositions du nouvel Acte Municipal sont en vigueur depuis le premier juin dernier, sans que la plupart de nos conseillers municipaux le sachent, puisque la nouvelle loi n'a pas encore été distribuée aux intéressés

A ce propos nous nous demandons pourquoi le Gouvernement Greenway-Martin ne nous donne pas une version française de la loi municipale comme, dit-on, il entend le faire pour la loi des écoles. Serait-ce parceque nous ne voulons pas de cette loi scolaire et qu'on veut nous l'imposer, même en français, après que ces messieurs prétendent avoir aboli l'usage officiel de cette langue ?

Peut-on pousser plus loin la méchanceté ?

SIR HECTOR LANGEVIN.

Sir Hector Langevin est passé ici hier en route pour la Colombie-Anglaise.

L'hon. Ministre des Travaux Publics est accompagné de M. Thomas Chapais, propriétaire et directeur du *Courrier du Canada*, de Madame Chapais, des Demoiselles Langevin et de son secrétaire privé, M. Elzébert Roy.

Sir Hector fut reçu à la station par l'hon. M LaRivière, M. P., et M. J. C. Auger, aide-de-camp de Son Honneur le Lieutenant-Governeur, qui conduisit les distingués visiteurs à Saint-Boniface au palais archiépiscopal, où ils passèrent quelques instants avec Mgr. Taché, puis à l'hôtel du gouvernement, où l'on prit le lunch en compagnie du Lieutenant Gouverneur et de Madame Schultz. On reprit les chars à 2.20 p. m.

Le voyage de Sir Hector est un voyage de santé. Un travail trop assidu l'a fatigué outre mesure, et quelques jours de repos sont devenus une necessité.

Nous espérons que le voyage aura un effet salutaire pour la santé de notre infatigable homme d'état.

Au retour Sir Hector passera probablement une journée au milieu de nous.

Nouvelles Politiques

—Sir John Thompson, ministre de la justice, refuse catégoriquement de faire connaître le résultat de sa mission à Londres. Il a constaté cependant que le gouvernement britannique et le peuple anglais en général attachaient une importance considérable au règlement de la question de la mer de Behring.

L'attitude du Canada à ce sujet rencontre beaucoup de sympathies en Angleterre. Sir John est d'opinion que le meilleur moyen de régler la question, serait de la soumettre à une commission d'arbitres.

L'honorable ministre ajoute que la question des pêcheries est encore dans le *statu quo*. Le gouvernement canadien est en négociation avec les autorités impériales au sujet de la question des "droits d'auteur."

—Le gouvernement d'Ottawa nommera bientôt une commission d'ingénieurs pour s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour améliorer le port de Montréal. Des plans ont été soumis par M. Lebrun, ingénieur de Paris, et sont favorablement accueillis par le département des travaux publics.

—MM. Stevens et Powell, députés libéraux à la législature du Nouveau-Brunswick, ont remis hier leur mandat, en face de la déclaration de quelques témoins qui, dès le début de l'enquête instituée en vue de la contestation, ont prouvé plusieurs cas de corruption des plus évidents.

—Les equal rightistes vont se réorganiser sous peu, et il y aura une convention provinciale en novembre. Le *Mail* observe que l'association est encore pleine de vie et il cite, entre autres objets qui doivent occuper ses efforts, la question des écoles au Manitoba et les demandes extravagantes du gouvernement de Québec.

—Dans le parlement canadien, l'Ontario a 92 sièges ; la province de Québec, 65 ; la Nouvelle-Ecosse, 21 ; le Nouveau-Brunswick, 16 ; l'Ile du Prince-Edouard, 6 ; la Colombie, 6 ; le Manitoba, 5 ; et les Territoitoires du Nord-Ouest, 4 ; soit un total de 215.

On a fait un calcul approximatif, d'après lequel, après le prochain recensement, l'Ontario aurait droit à 95 sièges, et le Manitoba à 6

En 1871, la province de Québec avait 65 sièges sur 181 : en 1881, elle n'en avait plus que 65 sur 215 ; dans le parlement suivant, elle en aura 65 sur 219 !

—Il y a jusqu'ici une douzaine d'élections de contestées dans la province de Québec :

L'Assomption, Vaudreuil, Quebec-Ouest, Trois-Rivières, Champlain, Maskinongé, Arthabaska, Jacques-Cartier, Richmond, Kamouraska, Bellechasse et Dorchester.

EXCURSION A DULUTH, SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

Nous étions au nombre des excursionnistes qui, sur l'invitation du *Notthern Pacific*, se rendaient à Duluth, Saint-Paul et Minneapolis pour juger des avantages qu'offrait cette voie ferrée au trafic d'exportation ou d'importation de notre province.

Des 66 qui avons fait le voyage, il n'y en a pas un qui n'en soit point revenu enchanté. Est-ce parce que l'hospitalité de la compagnie du chemin de fer dont nous étions les hôtes ne laissait rien à désirer ? Est-ce parce que dans les trois belles villes que nous avons visitées, nous avons reçu le plus chaleureux accueil ? Est-ce le plaisir de revoir d'anciens amis, de renouer de vieilles connaissances ou d'en faire de nouvelles ? C'est tout cela combiné ; tout cela qui fait que le souvenir de ce voyage restera.

Partis mardi matin de Winnipeg, nous arrivions le lendemain de bonne heure à

DULUTH.

Là on ne fait point les choses à moitié ; rien n'a été épargné pour rendre notre séjour dans cette superbe petite ville le plus agréable possible.

Comme on le sait, Duluth est avantageusement située à la tête du Lac Supérieur. Elle compte déjà une population de 45,000 âmes et progresse avec une rapidité étonnante. Pour ne mentionner que quelques-uns de ses avantages, elle compte six lignes de chemin de fer qui y aboutissent déjà, elle a une dizaine de banques dont le capital s'élève à plus de $2,000,000, seize élévateurs dont la capacité est de 21,000,000 de minots environ, plusieurs gros moulins à scie, de superbes écoles, etc. Le moins enthousiaste sera forcé de dire que son site est incomparable. Après l'avoir visité, fait le tour de son boulevard et pensé aux nombreuses ressources dont elle peut disposer, nous n'hésitons pas à dire que Duluth sera avant peu d'années une des plus florissantes villes de l'ouest.

C'est avec un sensible plaisir que nous y avons trouvé plusieurs de nos compatriotes dans une position sociale enviable. Nous mentionnerons quelques noms : M. J. E. Ennis est un des forts entrepreneurs de bâtisses de Duluth. Il a actuellement des contrats qui chiffrent dans les cent mille piastres, nous a-t-on dit ; M. Jacques Bureau, de la société légale Tear & Davies et qui a la direction du *Courrier de Duluth* ; M. le Dr Brunet, M. le Dr Landry, M. L. T. Lefebvre qui est un des industriels des plus influents de là-bas ; M. J. Forest, qui est un jeune homme d'avenir ; MM. Levasseur & Gourdeau, qui ont un grand établissement de vins et liqueurs, etc.

Tous, nous avons laissé Duluth en souhaitant à ces aimables et entreprenants habitants le courage et la persévérance dont ils ont besoin pour suivre sans faiblir aucunement la voie large du progrès dans laquelle ils sont entrés.

A SAINT-PAUL.

Nous arrivions à Saint-Paul jeudi matin, et quelques instants après déjeuner, M. Tallmadge, secrétaire de la chambre de commerce, à la tête d'une délégation, nous invitait à monter en voiture pour visiter la ville. Pendant plus de deux heures nous avons admiré les superbes édifices publics et privés qui s'élèvent de tous côtés. L'hôtel de ville, qui comprend aussi le palais de justice, a coûté plus d'un million ; la résidence du président du *Great Northern*, J. J. Hill, en voie de construction, coûtera aussi un million ; la bâtisse du *Pioneer Press* la résidence de feu le Commodore Kittson, celle du Gouverneur Merriam. Nous avons été frappé par la beauté du grand nombre des résidences particulières ; la plupart sont de vrais palais.

Après une visite aux bureaux généraux du *Northern Pacific*, où quelques toasts furent portés, nous nous rendions aux limites de la ville en chars urbains mus par l'électricité et revenions à notre hôtel en chars à câble. Nous avons exprimé l'espoir que bientôt à Manitoba l'électricité remplacera les chevaux comme force motrice pour les chars qui sillonnent les rues de Winnipeg, par exemple.

MINNEAPOLIS.

Afin d'avoir l'avantage de visiter l'exposition, nous prenions les chars le soir même pour Minneapolis. La distance qui sépare les deux villes rivales n'est pas considérable, de sorte qu'après être descendus à l'hôtel West, nous avions le temps de nous rendre sur les terrains. Nous avons vu là tout ce que l'art et l'industrie peut créer de merveilles. N'ayant point tout le temps désirable, nous nous sommes arrêtés davantage dans la galerie des arts. Nous n'avons qu'à donner les noms de quelques-uns des maîtres dont nous avons vu les toiles pour faire comprendre toute la légitimité de notre admiration : Par H. Mesdag, *Avant l'orage, Saison orageuse* et *Grosse Mer* ; par Van Dick, *Sacrifice du Christ, Enfants de Charles I d'Angleterre* ; après dessins de Gustave Doré, *Le Christ entrant à Jérusalem, Le Christ laissant le prétoire, Mort des Martyrs chrétiens* ; par Albert Bierstadt, *Le dernier des Buffalos* ; par Julien Dupré, *L'heure de traire les vaches, Revenant du marché* ; par Salvator Rosa, *Le combat, Diogène et Alexandre* ; par Ribera, *David, Mater Dolorosa* ; par Murillo, *Reine de la nuit, Saint-Joseph et l'Enfant Jésus* ; par le Titien, *Madeleine* ; par Rubens, *L'Annonciation, Solomon et la Reine de Saba* ; par Paul Veronèse, *Le baiser de Judas* ; par Largillière, *Louis XIV et Mme de LaVallière* ; par Rembrandt, *Portrait*.

Nous avons aussi été témoin à Minneapolis d'un spectacle grandiose, Les derniers jours de Pompéi. Aussi, de même qu'à Saint-Paul nous avons pu, sur l'invitation de la Chambre de Commerce qui avait mis des voitures à notre disposition, admirer cette belle ville dans tous ses détails.

Une bâtisse qui attire l'attention de tout étranger, c'est celle de la Cie Guarantee Loan ; elle a 14 étages, si nous nous souvenons bien, et du toit où le public a accès l'on peut contempler le plus grandiose panorama. A cette hauteur le portrait de tous les excursionnistes a été pris.

LE RETOUR.

Nous nous retrouvions tous, à 8.30 heures vendredi soir, dans les mêmes chars dortoirs qui devaient nous ramener à Winnipeg. Le retour s'est fait heureusement, chacun parlant des grandes choses qui l'avaient frappé particulièrement durant le voyage. Nous en sommes tous revenus enchantés.

Dans la journée de samedi nous fûmes tous convoqués en assemblée dans un des pullmans et la série de résolutions suivantes fut unanimement adoptée :

1. A la Cie du *Northern Pacific*, les délégués de Winnipeg, Portage-la-Prairie et Brandon désirent exprimer leurs sincères remerciements pour leur avoir donné l'occasion de faire un aussi beau voyage, lequel devra certainement contribuer à l'avancement de l'Ouest Canadien.

2. Une résolution particulière disant toute la gratitude des excursionnistes envers le gérant général Graham et l'agent général Swinford pour les avoir accompagné tout le long du voyage et contribué à le rendre des plus agréables.

3. A la Chambre de Commerce, Bureau de Commerce, et aux Citoyens de Duluth : Résolu, Qu'avant de se séparer les délégués de Manitoba désirent exprimer hautement combien ils apprécient la cordiale hospitalité qui leur a été offerte par le bureau de commerce, la chambre de commerce, le conseil et les citoyens de Duluth. Ils espèrent que ce voyage aura pour résultats des relations encore plus étendues, l'occasion leur ayant été donné de constater les avantages qu'offrent Duluth pour le commerce de grains. Ils attendront avec impatience le moment de vous souhaiter la bienvenue chez eux.

Des résolutions adressées à l'association des hommes d'affaires de Minneapolis, à la chambre de commerce et au conseil de ville de Saint-Paul furent aussi adoptées, les remerciant pour toutes les attentions délicates dont nous avions été l'objet dans ces deux villes.

Nous entrions en gare samedi, à 6.15 p. m., encore une fois, enchantés du voyage, mais contents de revoir Manitoba, car on aura beau dire et faire, *there is nothing like home*.

APPRECIATION JUDICIEUSE.

Parlant du passage de Dom Benoit au Canada et de son départ pour la France avec les deux jeunes enfants que lui ont confiés les famille de l'hon. Juge Dubuc et de M. T. A. Bernier de notre ville, voici l'appréciation judicieuse que fait à ce propos notre excellent confrère de *La Presse* :

"C'est là un gage de bon augure pour le succès des projets de Dom Benoit, et, en même temps, un témoignage éclatant de l'intérêt que notre société dirigeante de Manitoba porte à son œuvre de colonisation."

POUR MANITOBA.

Le Colonisateur Canadien nous annonce encore l'arrivée d'excellents colons :

"Madame Joseph Baril, de Saint-Jean-Baptiste, Man., en promenade à Montréal depuis une couple de mois, retournera à Manitoba avec l'excursion du 2 Septembre. Elle sera accompagnée par son frère, M. Albert Valcourt, qui a l'intention de devenir Manitobain. M. et Mde. Valcourt se fixeront à Saint-Jean-Baptiste.

"M. Philias Perreault, de Saint Pie de Bagot, partira demain avec l'excursion pour aller se fixer avec sa famille au Lac-des-Chênes, où le Révd. M. A. Bernier, son oncle, est curé."

LA RECOLTE A MANITOBA

La nouvelle suivante a paru dans quelques journaux de la province de Québec :

"Une mauvaise nouvelle nous arrive du Manitoba. Une gelée hâtive a détruit près de la moitié de ce qui restait de la récolte sur pied."

Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette nouvelle est controuvée. Il n'y a pas eu de gelée et le grain est moissonné dans les meilleures conditions.

Nous avons une récolte énorme.

LETTRE DE M. L'ABBE G. DUGAS

(Pour *Le Manitoba*.)

Ste-Anne-des-Plaines, 29 août.

Des pluies torrentielles sont venues nous inonder durant les trois derniers jours de la semaine dernière et une partie de celle-ci. Nous n'avions pas besoin de cela pour achever de donner aux moissons la plus chétive apparence. Un cultivateur me disait l'autre jour qu'il fallait couper l'avoine avec un rasoir et la ramasser avec un peigne fin. Voilà une manière énergique de peindre la pauvreté d'un champ. J'ai vu, en quelques endroits, de l'avoine qui n'a guère que six à sept pouces de haut ; jugez de la longueur de l'épi, maintenant.

Le blé est tellement avarié par la pluie qu'il germe sur pied. Or, vous savez qu'une récolte à deux étages équivaut à rien.

Les journaux nous annoncent que dans les paroisses en bas de Québec, depuis Montmagny jusqu'à Mataue, les familles, découragées à la vue d'une si pauvre récolte, se préparent à émigrer en masse vers les Etats-Unis. Ce serait le bon temps, ce me semble, de travailler à diriger ce monde sur Manitoba où la moisson, cette année, est abondante Personne ne nous accusera de vouloir dépeupler les paroisses, puisque ces familles vont partir quand même, et en plus grand nombre que jamais.

Ne parlons pas de les envoyer dans les montagnes, ce temps-là est passé ; et si, aujourd'hui, la colonisetion dans les Laurentides était à recommencer, on comprendrait qu'il eût mieux valu conserver nos belles forêts sur les montagnes que d'y envoyer des colons vivre dans la misère.

Lundi dernier, 26 août je rencontrais sur les chars, M. Hilaire Hurteau, ancien député de l'Assomption ; il me dit qu'il venait de visiter les townships dans le nord, et qu'il avait constaté que les paroisses établies dans les montagnes se dépeuplaient chaque année. La paroisse de Sainte-Agathe, qui paraît être une des plus favorables à l'agriculture, a perdu un gros tiers de ses colons depuis trois ans. On a pu constater ce fait pendant les élections, cette année. Un grand nombre des électeurs de cette paroisse avaient abandonné leurs terres et étaient partis pour la ville ou pour les Etats-Unis.

J'ai conversé, dans le cours du mois d'août, avec un prêtre du diocèse d'Ottawa, qui a visité les établissements de Mgr Labelle, à la Rouge, et il m'a déclaré que dans ces townships, les gens sont généralement très pauvres et que la plupart regrettent d'être allés s'établir sur de si pauvres terres.

Tout cela doit nous convaincre que le moyen d'être utiles à nos compatriotes qui veulent émigrer aux Etats-Unis, ce n'est pas de prêcher la colonisation dans les montagnes qui offrent si peu d'avantages aux cultivateurs. Dans ces terres rocheuses, il faut que le colon défriche 80 arpents de terre pour en trouver 20 de propice à la culture, et encore, ces terres sont loin d'avoir la fertilité, je ne dis pas des prairies de Manitoba, mais même de nos terres le long du Saint-Laurent.

Aujourd'hui, ce n'est pas le défrichement des montagnes qu'il faut prêcher ; déjà, elles sont beaucoup trop dénudées ; ce déboisement du pays est un malheur. Un grand nombre de nos ruisseaux qui arrosaient autrefois nos montagnes et entretenaient la fraîcheur de nos champs, sont aujourd'hui desséchés. J'en faisais la remarque à quelqu'un cet été en voyant une petite rivière qui n'a plus qu'un mince filet d'eau aujourd'hui, tandis qu'il y a trente ans elles étaient toujours remplie pendant l'été d'une eau abondante et limpide.

La cause de cela, c'est le malheureux défrichement de nos montagnes.

Nos forêts étaient notre richesse ; sans intelligence, nous les avons détruites pour n'avoir en retour qu'un sol aride, que tous les engrais du monde ne réussiront jamais à fertiliser ; on ne fertilise pas les roches.

Le Manitoba nous reste, ne le laissons pas prendre par les étrangers qui accourent des quatre coins du globe pour s'y disputer une part d'héritage. Plus que jamais, je suis persuadé que la colonisation du Manitoba par les Canadiens est pour nous une question vitale.

G. Dugas, Ptre.

NAISSANCE

Bibeau—En cette ville, le 2 courant, Madame Joseph Bibeau, un garçon.

DECES

Gaudaur—En cette ville, le 29 août dernier, à l'âge de 23 ans, Madame S. Gaudaur, née Erwin.

Les funérailles ont eu lieu lundi à la cathédrale.

PERDUE

Depuis une dizaine des jours, une jument brune, âgée, ayant une marque blanche sur le front et la patte gauche de derrière blanche jusqu'au jarret.

Récompense à qui en donnera des nouvelles à

Monsieur le Comte de la Forest,
Famystelle, Man.

31. 3. 9. 90.

Choses et Autres

—Le *Canadien* dit que dans les comtés de Rimouski, Matane, Témiscouata, l'Islet, Kamouraska, une partie de Montmagny, le foin, les avoines sont bien au-dessous d'une faible moyenne. Dans plusieurs paroisses, l'avoine a à peine quelques pouces de hauteur et elle est épiée. Le foin est si rare, que l'on offre jusqu'à huit piastres par cent bottes, dans Rimouski. Par malheur, la récolte a fait défaut les deux dernières années. Beaucoup de gens sont endettés et se découragent.

—Le congrès de Washington a décidé d'accorder au gouvernement un crédit de $2,000 " pour faire des expériences sur la production de la pluie." C'est le chef de la division des forêts, le docteur Fernow, qui a été chargé de l'organisation de ce nouveau service atmosphérique.

Pour le moment, on va essayer du ballon devant faire explosion à des hauteurs convenues et y déterminer des mouvements de nature à condenser en pluie les vapeurs ambiantes.

—Des dépêches reçues de Londres, qui paraissent refléter des informations de source prussienne, parlent de prétendues inquiétudes que causerait à Paris le voyage de l'empereur Guillaume en Russie; les conférences entre le chancelier de Caprivi et M. de Giers auraient donné des résultats de nature à mettre en éveil M. Ribot, ministre des affaires étrangères, et celui-ci demanderait vainement des explications à M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris. On craindrait, d'après les mêmes dépêches, que les démarches faites par Guillaume II en vue d'isoler la France ne fussent couronnées de succès.

—New-York est réellement une ville cosmopolite. On y parle 60 langues et dialectes.

—Le choléra sévit en ce moment sur trois points du globe :

En Espagne, sur la mer Rouge, à Camaran et en Mésopotamie.

—Les juifs d'Angleterre ont constitué un comité qui, sous la présidence de leur grand rabbin, est chargé de rédiger et de présenter une adresse de félicitations à Son Eminence le cardinal Manning, à l'occasion de son année jubilaire.

Les juifs anglais doivent bien cette preuve de reconnaissance à l'illustre prélat qui a prodigué son zèle et son influence au profit de leurs coréligionnaires chassés de Russie.

—Un de nos confrères de Québec dit que la retraite de l'hon. Gédéon Ouimet, comme surintendant de l'éducation est maintenant une question définitivement réglée, et on sait déjà qu'il sera remplacé par l'hon. M. Marchand.

—*Le Canadien* dit qu'il est certain que les trappistes vont ouvrir une maison de leur ordre dans la province de Manitoba. On annonce aussi l'établissement probable des Chartreux dans le Nord-Ouest, près des Montages-Rocheuses, et à la Colombie Anglaise.

—Il est question plus que jamais en ce moment de construire un chemin de fer, sur le modèle de celui de Chignectou, pour le transport des vaisseaux de 2,500 à 3,000 tonneaux de Toronto à la baie Georgienne. Comme on le sait, ce chemin de fer porterait le nom de *Hurontario Ship Railway*, et le projet date de quelques années.

La distance entre Toronto et la baie Georgienne est de 66 milles, et la nouvelle voie ferrée raccourcirait le trajet actuel de 450 milles et sauverait vingt-quatre heures sur le transport par le canal Welland. D'après les promoteurs, il amènerait tous le fret entre Saint-Louis et la côte du Pacifique, celui de Mackinac, du Soo et de Chicago au lac Ontario; d'où un regain d'activité et de progrès énormes pour Toronto.

—Un rapport soumis à la veille de la prorogation du parlement anglais donne l'état de la dette publique de l'Angleterre à la fin de chaque année de 1835 à 1889. En 1835-36, la dette totale était de £845,499,577. Elle diminua jusqu'en 1845 où elle n'était plus que de £789,511,392.

La guerre de Crimée et la révolte des Hindous la portèrent en trois ans à £836 696.000. Depuis cette époque, elle a sans cesse diminuée, et elle est aujourd'hui réduite à £684,954,150. Depuis 1857, la dette de l'Angleterre a été en moyenne de £1,600,000 par année.

—Les autorités militaires ont l'intention de faire faire des travaux considérables aux forteresses d'Halifax.

Les forts vont êtres équipés à neuf, et des ingénieurs anglais examinent les alentours de la ville, dans le but d'améliorer et d'étendre les fortifications. La redoute de York a été minutieusement inspectée; les points faibles ont été renforcés, et les canons trouvés défectueux, condamnés.

On a aussi étudié les facilités du transport et de concentration des troupes, et l'on s'est assuré en même temps du nombre de militaires qui pourraient occuper des postes importants en cas de guerre.

PERSONNEL

M. et Mme. F. E. Verge sont revenus hier de leur voyage en province de Québec. Après avoir visité Montréal et Québec ils se sont rendus à la Baie des Chaleurs et à Gaspé.

M. George Fortin, avocat, de Winnipeg, est revenu samedi d'un voyage aux Etats-Unis.

Madame Catherine Noël qui était en visite chez M. P. F. Soucy, secrétaire de la ville, est partie hier pour retourner à Sherbrooke, Qué.

Après un séjour de deux mois au milieu de nous, Madame Noël emporte la meilleure impression de Manitoba.

M. Emile Gauvin est revenu jendi de Duluth avec la détermination de se fixer de nouveau à Saint-Boniface.

M. Hubert Lloyd est revenu hier de Saint-Paul, Minn., et doit partir demain pour Portage-la-Prairie, où il devra surveiller la pose d'un système d'éclairage à l'électricité.

M. Alphonse Jean de Keewatin, est arrivé à Saint-Boniface mercredi dernier. Il est dans sa famille souffrant d'une péritonite assez aigüe.

M. le comte de Cousin de la Tour Fondue de Clermont Tonnerre (France) et M. le baron Turel de Saint-Julien sont arrivés à Saint-Boniface. Ils viennent visiter Manitoba.

M. et Mme. d'Auteuil, Mme. et Melle Lanthier sont partis ce matin pour aller résider à Letellier.

Chronique Locale.

—Voyez la nouvelle annonce de M. Geo. H. Rodgers.

—Les poules de prairies se détaillent à 50 cents le couple.

—La saison de la chasse est ouverte depuis le 1er courant.

—M. I. Lavoie occupera la maison de M. D'Auteuil dans quelques jours.

—Tous les boulangers de Winnipeg ne donnent plus que douze pains pour une piastre.

—Les courses d'automne du turf de Winnipeg se sont terminées hier après avoir duré trois jours.

—Voyez les demandes de soumissions pour la construction de la bâtisse des immigrants et bois de chauffage à l'école d'infanterie.

—M. Théophane Bertrand a ouvert son magasin de liqueurs lundi. L'on peut csnsulter son annonce qui est publiée ailleurs dans ce numéro.

—Le Dames de la Société de Secours de l'Hôpital et de l'Orphelinat auront leur assemblée vendredi à 2 heures au presbytère de l'église Sainte-Marie de Winnipeg.

—Lewis Arnett, marchand de Winnipeg, succombera probablement à des blessures reçues par la décharge accidentelle d'un fusil pendant qu'il était à la chasse.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Despars & Bleau qui viennent d'ouvrir un magnifique magasin de ferronnerie à Winnipeg. M. Despars continuera comme par le passé, le commerce de ferronnerie, épiceries et provisions à St Boniface, et M. Bleau, si avantageusement connu du public, aura la gérance du magasin à Winnipeg.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes,

2 septembre.—Nous avons eu une grande assemblée publique dimanche après-midi, chez M. Amable Marion. Le but de l'assemblée était de cimenter l'union qui doit régner parmi nous et pour encourager l'immigration dans notre localité.

M. le curé Bernier a été appelé à présider l'assemblée, puis des discours ont été prononcés par M Wilfrid Larose, avocat de Montréal, M. le curé Bernier et MM. Amable Marion et J. Bte Martel.

Nous avons écouté avec beaucoup de plaisir les remarques patriotiques de M. Larose et par sa présence au milieu de nous, ce monsieur a beaucoup contribué au succès de l'assemblée, qui, nous l'espérons, aura d'excellents résultats.

M. Larose a deux frères établis ici depuis peu, et tous deux sont très satisfaits de leur position actuelle. Espérons que la paroisse de Verchère nous enverras d'autres de ses enfants au lieu de les envoyer aux Etats-Unis.

Ecole Royale d'Infanterie Montee

WINNIPEG, MAN.

DES SOUMISSIONS SEPAREES (en duplicata) pour approvisionnements, charbon, bois de chauffage et services pour le dit corps, durant l'année 1891, seront reçues par le Ministre de la Milice et de la Défense, à Ottawa, jusqu'à Lundi, le 8 Septembre.

Les soumissions devront être adressées au Ministre de la Milice et de la Défense, à Ottawa(et endossées "Soumissions."

Pour détails et formules des soumissions, s'adresser au Lt.-Col. Taylor, Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque Canadienne, égalant cinq pour cent du montant total de la soumission. Ce chèque sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat quand il en sera requis, ou s'il ne remplit pas les conditions de son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

A. BENOIT,
Secrétaire.

Département de la Milice et de la Défense,
Ottawa, 22 août, 1890.
1i. 3. 9. 90.



DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et portant la suscription: "Soumission pour bâtisse des immigrants, Winnipeg, Man.," seront reçues à ce bureau jusqu'à Vendredi, le 12 Septembre, 1890, pour les divers travaux nécessaires à l'érection d'une bâtisse pour les immigrants à Winnipeg, Man.

Les plans et devis peuvent êtres vus au département des travaux publics, à Ottawa, et au bureau de M. D. Smith, commis des travaux, Winnipeg, le et après lundi, 1er septembre, et les soumissions ne seront point considérées si elles ne sont point faites sur les formules fournies et signees de la signature des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et égal à *cinq pour cent du montant de la soumission*, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne le remplit pas tel que prescrit, et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Departement des Travaux Publics.
Ottawa, 1er Sept., 1890.
1i. 3. 6. 90.

CHEVAUX ÉGARÉS

Ont laissé la propriété de Alexander Smith, de Gretna, quatre chevaux de prairies, étampés "T" sur l'épaule gauche. Deux sont d'un rouge pâle et les deux autres d'un brun foncé.

Une récompense convenable est promise à celui qui donnera des renseignements. M. LONG, Gretna.

Gretna, 25 août, 1890. 3i

A Vendre ou a Louer

Une magnifique terre de plus de 200 acres, avec maison et grange, située dans la paroisse de Sainte-Anne des Chênes, à environ 6 arpents de l'église paroissiale. Conditions très avantageuses. Pour plus d'informations, s'adresser à

JEAN-BAPTISTE DESAUTELS,
Barbier-coiffeur,
Coin des rues Notre-Dame Est et Victoria, Winnipeg.

3m 26.3.90



EXPOSITION DE LA JAMAIQUE, 1890

UNE EXPOSITION sera tenue à Kingston, Jamaïque, en janvier 1891. Les produits agricoles, manufacturiers et artistiques de l'Ile en même temps que les produits artistiques, mécaniques, industriels et agricoles de la Grande-Bretagne, des autres pays et des colonies.

Vu la position géographique de l'Ile de la Jamaïque vis-à-vis le Canada et la nature et l'accroissement des importations de la Jamaïque ainsi que des produits de l'Ile, le gouvernement du Canada a accepté l'invitation du gouvernement de la Jamaïque de participer à cette exposition dans le but d'obtenir un plus vaste marché pour les produits agricoles et industriels du Canada.

Le gouvernement Canadien s'engagera à payer le fret pour tout article à exposer qui recevra l'approbation.

Les entrées doivent être faites pas plus tard que le 30 de septembre prochain, et la dernière date à laquelle les exhibits peuvent être expédiés d'Halifax, N. S., ou Saint-Jean, N. B., est la mi-novembre.

M. Adam Brown, M.P., a été nommé Commissaire Honoraire pour représenter le Canada à cette exposition.

Des formules d'application et toutes les explications générales peuvent être obtenues en s'adressant au Commissaire Honoraire.

S'adresser au Département de l'Agriculture, Ottawa, ou au soussigné.

Par ordre du Ministre de l'Agriculture.

H. R. SMALL,
Secrétaire du Dépt. de l'Agriculture.

Ottawa, 24 juillet 1890. 13.8.90

AGRICULTURE

LE PLUS INDÉPENDANT DES HOMMES.

Nos terres ne nous rendent pas quatre pour cent de profit net, disent souvent certains cultivateurs toujours plus disposés à se plaindre qu'à se contenter de leur sort. J'admets avec eux que ce taux n'est pas exhorbitant, mais ce que je n'admets pas, c'est que ce bénéfice ne s'élève pas plus, pour la plupart, à quatre pour cent ; ils font un faux calcul, pour leur prouver, je leur demanderai où ils trouvent leur subsistance eux et leurs familles, si ce n'est sur leurs terres. Réaliser un profit net de quatre pour cent et vivre confortablement au moyen d'un capital investi dans une spéculation quelconque, c'est déjà un beau résultat. Je connais plus d'un homme d'affaires qui s'en contenterait. Avec cette différence que l'homme d'affaires, de commerce peut perdre son capital d'un moment à l'autre, tandis que le cultivateur a toujours sa terre que ni le feu, ni le vent, ni l'eau ne peuvent enlever ou détruire. Il n'y a qu'une chose pour le cultivateur qui soit plus forte que ces éléments qui peut causer sa ruine: ce sont les dettes.

Ainsi donc que le cultivateur qui ne s'endette pas, qui peut élever sa famille, vivre convenablement et réaliser avec cela un petit profit se considère comme le plus riche, le plus heureux, le plus indépendant des hommes.

CLARTÉ DANS NOS ÉTABLES.

Elles sont rares les étables ou les écuries où il y ait une clarté suffisante qui plait autant aux animaux qu'à l'homme. C'est à peine si quelquefois on peut y soigner et nourrir les animaux sans avoir besoin de laisser la porte de l'étable ou de l'écurie ouverte pour y voir quelque chose.

Cependant quand ils construisent leur habitation, les cultivateurs aiment bien avoir beaucoup de lumière, ils détestent les appartements sombres, et font de nombreuses ouvertures. Pourquoi alors ne pas avoir cette même précaution à l'égard de nos animaux.

Il a été reconnu par de nombreuses expériences que la lumière est aussi nécessaire pour animaux que pour l'homme. Les vaches diminuent sur la quantité de lait quand elles sont transférées d'une étable où il y a beaucoup de lumière et placées dans une étable sombre ; et elles donnent plus de lait quand on les remet dans une étable bien éclairée, sans même augmentation de nourriture tous le temps de leur stabulation ; elles y gagnent même sous le rapport de l'entretien. Les chevaux demandent aussi beaucoup de lumière. C'est donc un grand tort de priver les animaux de la lumière qui leur est si nécessaire.

DE NOUVEAUX SAINT-THOMAS.

La science est-elle utile à quelque chose en agriculture ? „ Fort peu, me diront certains hommes routiniers et ignorants, nous connaissons beaucoup de nos amis qui cultivent d'après les livres et qui réussissent moins que nous." C'est possible, mais ce n'est pas une raison ; ne dites pas qu'il fait noir quand il est plein midi. Cultivateur qui raisonnez ainsi vous croyez à la science quand elle vous fait toucher du doigt, comme à de nouveaux Saint-Thomas, ses application inutiles. Si l'ont vous eût dit, il y a quelques années, qu'un savent inventerait une machine pour séparer immédiatement la crême du lait, vous auriez ri de la chose, cependant les centrifuges de Laval vous prouvent aujourd'hui que vous auriez eu tort. Que l'on vous dise maintenant qu'on a trouvé une machine pour tirer le beurre du lait sans le faire crêmer, vous rirez encore : cependant rien n'est plus vrai. Il en est de même d'une foule de choses que la science agricole découvre tous les jours pour notre plus grande utilité.

Cessez donc de jouer votre rôle de Saint-Thomas, soyez défiants, mais non pas incrédules et arriérés ; du moment qu'une chose est bonne, lâchez la routine et faites. C'est la morale de tout ce verbiage.

NOURRITURE DES PORCS.

Des expériences sérieuses prouvent qu'une livre de lait écrémé donné au porc vaut à peu près le cinquième de la valeur d'une livre de blé d'Inde. Chose remarquable, c'est que les deux mélangés doublent leur valeur comme aliment nutritif. L'un et l'autre de ces aliments se complètent et forment une juste proportion de principes carbonés et azotés. En d'autres termes, les porcs que l'on nourrit avec du lait écrémé et de la *moutée* de blé d'Inde mélangés profitent beaucoup plus vite que si on les nourrissait avec du lait et du blé d'Inde seulement. Le blé d'Inde donné seul au jeune porc est une bien mauvaise nourriture. Avis aux cultivateurs.

UN ANIMAL DANGEREUX.

« Mon taureau est tout à fait inoffensif, une femme, un enfant peut le conduire et en faire ce qu'il veut," dit souvent le cultivateur. Défiez-vous, cet animal est comme un fusil chargé, il part, ou plutôt il devient furieux au moment où on s'y attend le moins, et alors il arrive de terribles accidents.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 août.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 18	à 0 20
Beurre, par lb	0 15	à 0 18

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 04	à 0 06
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oignons, par minot	1 00	à 1 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	5 50
Perches de tremble	3 00 à	3 50
Charbon dur	9 50 à	10 00
Charbon mou	6 00 à	6 50

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	6 50 à	7 50

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 82	à 0 00
" 3, "	0 75	à 0 00
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 40
" " XXXX	1 70
" " H. B. C.	1 80
" " Standard	2 25
" " Boss Baker	2 40
" " Strong Baker	2 85
" " Roller Process	3 05

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 14	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 18	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 15	à 0 18
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	1 00	à 0 00
Carrottes, le minot	1 00	à 0 00
Panais, le minot	1 00	à 0 00
Betterave, le minot	1 00	à 0 00
Oignons, le minot	1 25	à 1 50
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 75	à 0 82
Avoine, le minot	0 35	à 0 40
Orge, le minot	0 45	à 0 50